

Projet de loi

portant modification

- **du Code du Travail**
- **de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat et**
- **de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux.**

Deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat

(30 avril 2013)

Par dépêche du Président de la Chambre des députés du 15 avril 2013, le Conseil d'Etat a été saisi d'un amendement au projet de loi sous rubrique, élaboré par la Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Egalité des chances. Au texte dudit amendement ont été joints un commentaire et un texte coordonné du projet de loi ainsi amendé.

Le Conseil d'Etat se rallie aux remarques préliminaires formulées par la commission parlementaire qu'il considère comme des amendements et dont les propositions ne donnent pas lieu à observation.

Quant à l'amendement soumis, le Conseil d'Etat peut y marquer son accord, encore que la commission parlementaire ne l'ait pas suivi.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 30 avril 2013.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Victor Gillen